



sérvés

Bulletin de

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

N° 61

mai 2022

Syndicat du Bois de l'Aumône : un outil démocratique et à taille humaine ? Un exemple à suivre : la fiscalité incitative, ça marche !

Nos adhérents et sympathisants sont sensibilisés depuis longtemps au problème de la nécessaire réduction de la quantité de déchets, quantité devenue inflationniste. Celle-ci se trouve complexifiée par l'augmentation répétée et de la fiscalité des déchets, surtout celle relative à la part traitement en général...

Le SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône), syndicat de collecte des déchets ménagers qui couvre en gros 20 % de la superficie du département du Puy de Dôme (1 500 km²), depuis les Combrailles jusqu'à la com-com de Gergovie Val d'Allier existe depuis plus de 45 ans, Son périmètre, après avoir un peu fluctué dans les années 1990-2000, est stable. Il dessert 160 000 habitants. Les élus sont renouvelés tous les 6 ans en même temps que les élections municipales. Dans les années 1980, ce syndicat intercommunal fut le 1^{er} à mettre en place la collecte des déchets alors recyclables et à se doter d'un outil (usine) de tri séparé en grande partie manuel. Cet outil était alors en régie : des employés territoriaux du Syndicat du Bois de l'Aumône faisaient le travail de tri séparatif, uniquement dits «propres et secs».

Dans les années 1990-2000, le SBA trouve une vitesse de croisière qui devient progressivement satisfaisante, bien conduit par des élus motivés, qui deviennent compétents au fur et à mesure de leur mandat, qui suivent parfois des formations, dont les dirigeants fréquentent des colloques ou séminaires où les questions de déchets et leurs nombreuses évolutions réglementaires sont expliquées, débattues. Pour avoir fréquenté ces colloques, j'ai vu au fil des années ces questions se complexifier considérablement. Je n'y ai jamais rencontré le moindre élu de la Métropole de Clermont-Ferrand (alors communauté de communes puis d'agglomération) au mieux un cadre du service. Clermont et son agglomération restent dans leur «bulle», ne cherchent pas vraiment à entendre parler des nombreuses innovations, expérimentations qui se mettent en place ici et là en France, dans l'Ouest, en Bretagne, à Besançon, etc..

De plus les élus clermontois ne sont pas ou peu associés à la gestion du service. J'ai moi-même « participé », j'ai plutôt envie de dire « assisté » à la commission déchets ménagers de la CAM durant un mandat (2014-2020), Les décisions sont toutes préparées par les services et présentées aux élus (pas toujours nombreux) qui écoutent docilement. Ceux-ci ne sont pas associés aux décisions en amont, ils ne peuvent quasiment pas les modifier. Démocratie minimum ! Quel élu est censé impulser cet important domaine ? Un Vice-Président (VP) nommé- ah non élu, c'est vrai, c'est beaucoup dire, tant tout est purement formel et préparé en coulisses. Ce VP change tous les 6 ans ; il s'agit d'un maire qui a bien autre chose à faire que de se former à la gestion des déchets..., ...

Suite page 2 ...

Méthanisation à la ferme, une fausse bonne idée

Produire du Biogaz, avant d'en faire de l'électricité et de la chaleur, avec des déjections animales tout en recyclant les résidus (le digestat) comme engrais, il n'y a pas plus vertueux.

Un méthaniseur est une grosse cuve (le digesteur) dans laquelle fermentent des déchets à 40° en produisant d'un côté de la chaleur et du gaz, de l'autre un résidu, le digestat.

L'État, très en retard sur ses objectifs environnementaux, s'est lancé à fond dans la production de Biogaz. Plus de 1 300 méthaniseurs en fonctionnement, 175 en construction, 623 en projet avec une prévision de 10 000 à l'horizon 2030.

La folie des grandeurs

Un méthaniseur qui produit du Biogaz afin de réduire le coût des énergies d'une ou plusieurs exploitations agricoles en leur apportant un revenu complémentaire, tout le monde est pour.

En 2008 une unité standard traitait 6 000 tonnes de déchets par an (T/A). Actuellement un méthaniseur moyen traite 25 000 T/A, mais ils grossissent toujours plus, 2 méthaniseurs agricoles fonctionnent en traitant 100 000 T/A. En 2023 est prévu une unité en Loire Atlantique traitant 550 000 T/A qui s'étendra sur 10 hectares pour 70 millions d'euros, un autre est prévu en Côte-d'Or de 230 000 T/A.

La recherche du profit

Avec les fortes subventions de l'État, ce ne sont plus quelques agriculteurs qui sont à la manœuvre, mais des multinationales comme le Danois Nature Energy. Pour rentabiliser ces méthaniseurs, on va chercher des déchets à travers toute la France. Encore mieux, depuis 2016 on peut ajouter dans les cuves jusqu'à 15 % de maïs et de blé destinés à la consommation ou bien des cultures pour le bétail mais sans aucune limite. Depuis ces réglementations, des terres agricoles ne servent qu'à fournir en culture ces nouvelles usines soit l'équivalent de 3 départements d'ici à 10 ans.

Les conséquences

Les pollutions aquatiques sont fréquentes par rejets dans des ruisseaux avec des causes diverses : joint qui lâche, panne de courant, bassin qui déborde à cause de fortes pluies, digue qui se fissure à cause de la sécheresse et cuve qui explose à cause d'une fissure comme dans le Cantal après seulement 18 mois de fonctionnement. Les poissons en font les frais mais aussi les animaux qui s'y abreuvent. Près de Châteaulin en Bretagne 180 000 personnes ont été privées d'eau durant une semaine en août 2020 suite à un déversement dans la rivière.

Les pollutions aériennes empoisonnent les riverains : Cocktail d'odeurs d'œuf pourri, nuées de mouches, diarrhées ... Fuite de gaz par les soupapes de sécurité, les canalisations et les bâches détériorées. Le méthane a un potentiel de réchauffement 28 fois supérieur à celui du CO₂. Une autre préoccupation des scientifiques ...

Suite page 3 ...

... suite de page 1... il traitera de la matière comme il l'aurait fait du sport ou des finances, quand il s'y intéresse... A la CAM les rares questions de déchets sont traitées en quelques minutes par une assemblée qui a d'autres chats à fouetter et des centaines de pages à traiter en 1 journée ou 1/2 journée ! Au SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) tout n'est pas idyllique, mais au moins les élus du bureau se connaissent, travaillent ensemble, préparent ensemble les évolutions du syndicat; l'ensemble des élus délégués se réunissent de 4 à 6 fois par an pour voter toutes les questions de déchets du SBA. Les cadres sont accessibles, un élu qui veut voir un cadre n'est pas un « intrus ». J'ai vu moi-même de nombreux élus ruraux ou semi-ruraux se préoccuper des questions pratiques de leurs concitoyens, être à leur écoute.

Il est frappant de comparer les 2 derniers rapports annuels de ces 2 entités. Celui du SBA comporte en introduction des éléments sur la gouvernance du service, on n'en trouve aucun sur celui de la CAM.

Depuis maintenant plus de 10 ans, le SBA s'est lancé dans un chantier que j'ose qualifier de titanesque, condamnant peut-être ainsi toute velléité de la part d'élus.e.s de la CAM à se lancer dans pareille entreprise, celui de la **fiscalité incitative**.

La réflexion, commencée en 2010-2011, votée fin 2012, n'a pas pu se concrétiser avant les municipales de 2014. Beaucoup de nouveaux élus arrivèrent alors : exercices d'explications et pédagogie à recommencer. Pas moins de 100 réunions eurent lieu ! Et on dit à tort que les élus sont indemnisés à ne rien faire ! Pour ceux-là, on ne peut pas le dire. Au bout de 2 années et demi de négociations et d'explications complémentaires, enfin la tarification incitative démarre le 1^{er} janvier 2017, non sans avoir subi - pour tenter de faire reculer la réforme - des assauts répétés de la part de certains citoyens apeurés des changements qu'ils croient tous en leur défaveur... Deux collectifs sont alors créés; l'un d'eux se fait entendre bruyamment lors des réunions plénières.

Au départ J-Claude Molinier président du SBA et son équipe souhaitaient mettre en place la redevance incitative : à savoir une redevance individualisée par ménage (ménage de 1, 2 ou 3 personnes ou plus avec chacun une adresse, un palier, un étage dans un immeuble collectif), dont une part de 10 à 40 %, prévoit la loi, sera basée sur le volume ou le poids des déchets collectés ou plus facilement la fréquence des levées (bac roulant sorti et ramassé). Des employés en CDD font en 2014-2015 le tour des 160 000 habitants du territoire, répertorient tout le monde. Double challenge : passer de la taxe à la redevance : taxe basée sur l'assiette de la taxe foncière de l'immeuble concerné à la redevance basée, elle, sur le nombre de personnes constituant le ménage et d'y ajouter une part incitative. Il eût paru plus pragmatique de partir sur une taxe incitative. JC Molinier persista. La grogne des opposants devenant forte, il fit un recul et décida de commencer pendant trois ans par la taxe incitative avant de glisser sur une redevance incitative.

Bien (ou mal) lui en prit : il se rendit à l'évidence : la taxe permet d'avoir davantage de contributeurs (si l'on est davantage à payer, il y a donc moins à payer pour chacun). Pourquoi ? Parce que la Taxe s'applique aussi à des « non-ménages » : entreprises artisanales, de services, commerces (dont les supermarchés), divers bâtiments utilitaires (non publics) telles que les granges ou les garages isolés. Ces non-ménages ne produisent parfois (*pas toujours*) aucun déchet (les supermarchés payent par ailleurs leurs propres collectes souvent assurées par le privé) mais ils payent : la loi le permet, et ce depuis des lustres. Pour les supermarchés, pas de regret : ils produisent tant et tant de déchets ! En 2022, le SBA n'est pas passé à la **redevance incitative**, et ne semble pas trop pressé d'y passer, d'une part car il considère cette recette supplémentaire précieuse et nécessaire, d'autre part à

cause d'une subtilité de la loi sur les HLM (réglementation obsolète).

Une 1^{ère} année « à blanc » permit d'essayer les plâtres. Puis la tarification incitative se poursuit en augmentant petit à petit la part incitative ; l'objectif est d'arriver à 33 %

Aujourd'hui s'applique donc une taxe d'ordures ménagères incitative, basée toujours sur le foncier bâti (charge au propriétaire de répercuter classiquement sur ses éventuels locataires) mais une partie de la taxe (aujourd'hui 26 %) est indexée sur le nombre de « sorties » des bacs-poubelles, auparavant munis d'une puce électronique ; il est donc prudent de bien disposer de son bac et de ne le sortir que chaque fois que c'est nécessaire. Ce système responsabilise considérablement les habitants qui cessent de faire traîner leur bac à droite ou à gauche. D'ores et déjà, ceux-ci ont largement anticipé, les « stop pub » se multiplient sur les boîtes aux lettres - ce qui se ressent sur la collecte à la baisse des papiers, on apprend enfin à écraser les cartons, on modifie ses habitudes de consommation. Ces changements se multiplient et les bacs sont de moins en moins présentés à la collecte - ce qui permet de raréfier les collectes et d'économiser sur les camions, leur renouvellement, le carburant et le personnel dont un nombre négligeable « volant » de vacataires (le métier est dur).

Bien sûr, s'est posé le problème de l'habitat collectif : là, on ne peut individualiser les sacs poubelles, c'est traité par immeuble. Souvent, on installe des « colonnes » (grands récipients de 2,5 à 4 m³) que les usagers remplissent au moyen d'une carte à puce qui leur ouvre l'orifice. Finie l'insouciance au final pénalisante pour la communauté.

On crie au risque de triche, on craint le pire. Ce pire ne survient pas. Bien sûr, il existe toutefois des poches d'incivilité. Mais est-ce parce qu'elles existent qu'il ne faut pas changer de tarification ? Si oui, cela démontre un manque de courage politique. Ces poches d'incivilité (une quinzaine au départ, trois aujourd'hui) sont suivies par des agents recrutés pour ce faire. Il existe véritablement une gestion des incivilités dont, durant un long temps, un agent pour la seule ville de Riom, la plus peuplée du territoire.

Les textes réglementaires prévoient des sanctions pour les contrevenants. Pas toujours aisées à manipuler, elles sont cependant mises en place avec le discernement nécessaire. Combien entend-on souvent « impunité zéro » ? Ne plaignons pas les contrevenants : ils ont été maintes et maintes fois informés, parfois même « surinformés ». Là, on a utilisé tous les média de communication en vigueur.

Un tiers d'OM en moins dans les bacs du SBA

Aujourd'hui, les résultats sont là : le SBA produit 146 kg d'ordures ménagères « grises » (le « tout venant ») par habitant et par an pour l'année 2020, contre 215 kg pour Clermont Métropole.

Même la poubelle jaune a « maigri » (pas par mauvaise collecte sélective car le système incitatif l'a prévu) 47,3 kg/hab au SBA contre 59 kg/hab pour la CAM.

Le verre en revanche est davantage consommé, ou mieux trié au SBA 37,3 kg/hab qu'à la CAM 26 kg/hab,

Le SBA fournit (en remplissant un fichier de 100 000 lignes !) aux services fiscaux une ligne indiquant la part incitative (exemple in mail suivant) pour la feuille d'impôt foncier reçue à l'automne par les contribuables-usagers. Les plaintes sont en nombre classique, les deux collectifs contre la tarification incitative ont disparu du paysage.

Les élus assument les choix ; Lionel Chauvin nouveau président du SBA (les Républicains), élu en 2020, continue la même politique que Jean-Claude Molinier (PS) président durant les 2 mandats précédents et initiateur courageux de cette réforme.

En se rapportant aux données fournies par les rapports annuels de la métropole clermontoise, on constate un coût

de 123€ par habitant. Le SBA annonce un coût de 127€ par habitant, ce qui est similaire, très loin du doublement annoncé parfois. Dans les autres territoires plus ruraux et offrant un moindre service, le coût est équivalent. Le service offert est certes moins fréquent dans l'aire du SBA qu'à Clermont, mais il faut bien garder à l'esprit que son territoire essentiellement rural est 5 fois plus grand que celui de Clermont-Métropole et donc inévitablement plus coûteux à desservir ! Il correspond aux besoins de collecte des déchets des habitants.

La TEOMI : ça marche !

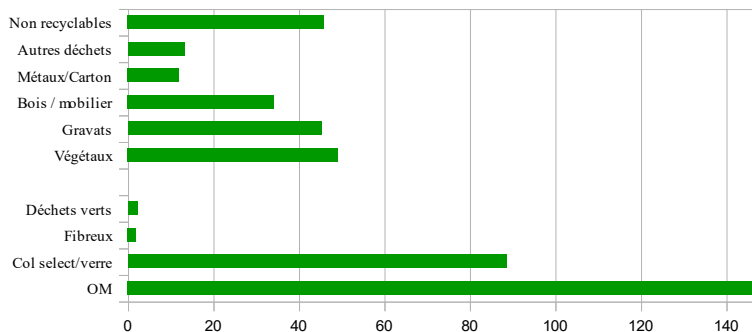
L'aspect positif de la TEOMI du SBA est évidemment un moindre tonnage envoyé à l'incinérateur, donc une plus faible pollution pour un territoire surtout rural et un coût inférieur de la part traitement.

C'est manifeste et c'est bien pourquoi le VALTOM avait modifié en 2017 de manière scandaleuse son mode de facturation aux syndicats de collecte apportant leurs déchets.

Avant, ceux-ci payaient 90 % en fonction du tonnage à traiter et 10 % en fonction de la population. Aujourd'hui, c'est 50 % tonnage / 50 % population ! Le SBA fait donc moins d'économies qu'il aurait dû faire : la « vertu » n'est pas récompensée ! Les syndicats de collecte « ruraux » paniquaient à l'idée de trop payer à cause de leur efforts limités, parfois même fort insuffisants. La CAM avait alors acquiescé ce changement inique ! Curieux choix politique que nous condamnons vivement !

A nos élus de la Métropole et des autres syndicats de collecte de déchets d'imiter le SBA dans cette direction !

Les déchets, en kg par habitant



LINKY: attention à la facturation des relevés

On peut reconnaître qu'à ce jour, il n'y a plus d'information importante au sujet de Linky dans l'actualité si ce n'est les incendies qui ont lieu régulièrement dans les compteurs Linky ou bien les cas nombreux de surfacturation. Il est vrai qu'il y a toujours des problèmes difficiles à résoudre lorsqu'un compteur conventionnel (non-linky) tombe en panne ou lorsqu'on déménage et qu'on souhaite conserver son compteur conventionnel.

Par contre, comme l'explique la lettre du Collectif Info Linky du (7/02/22), il faut être vigilant sur la facturation par Enedis des relevés de consommation : « Vous avez pu lire dans certains médias que vos relevés de consommations seront (et non seraient) facturés, chacun allant de son propre chiffre en s'appuyant sur une position de la Commission de Régulation de l'Énergie. Pour rappel, cette commission est

une autorité administrative qui n'a pas les compétences pour légiférer : une décision de facturation n'est donc pas de son ressort. Nous vous rappelons qu'avec vos anciens contrats, Enedis n'a pas la possibilité de vous facturer l'entretien, ni le relevé de votre consommation, ceci faisant partie de votre abonnement au réseau de distribution. A ce jour, nos contrats nous protègent donc de cette facturation, soyez vigilants sur le sujet, si vous changez de fournisseur d'électricité, car certains fournisseurs imposent le compteur connecté pour devenir leur client. » (Lettre de janvier-février 2022)



... suite de page 1... méthanisation...

est la volatilité du digestat. L'ammoniac qu'il contient s'oxyde au contact de l'air et va développer du protoxyde d'azote qui a un potentiel de réchauffement 300 fois supérieur au CO₂.

- Les pollutions par les sols : Lors de la fermentation, le digesteur (la cuve) est un bain de bactéries baignant à 40° qui réduit peu les agents pathogènes contrairement au compostage où la température peut monter jusqu'à 70°. On retrouve dans le digestat épandu sur les sols comme engrais les bactéries, spores, parasites mais aussi les résidus médicamenteux administrés aux élevages. Ces cocktails consommés par les sols s'infiltreront vers les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Le Conseil Scientifique National pour une Méthanisation raisonnée (CSNM) reconnaît que dans les sols calcaires ou par fortes pluies, les sols n'ont pas le temps de filtrer l'eau avant notre robinet.

Dans le Lot, une entreprise a vu sa demande d'homologation pour vendre son digestat refusée par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses) pour des résidus d'antibiotiques et des bactéries antibiorésistantes mais aussi pour l'insuffisance des connaissances et des méthodes d'analyse dans le domaine.

Face à ces dysfonctionnements, la résistance s'organise avec plus de 250 associations d'opposants.




Un cas de conscience pour les écologistes

Tout récemment s'est déroulée une enquête publique sur l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque à l'emplacement de l'ancienne carrière de basalte qui grignotait le site naturel des Côtes de Clermont, aux portes de la ville. Depuis 2004, grâce à une résistance citoyenne, l'extraction est terminée. Les décisions de valorisation de cet espace ont entraîné bien que tout le monde s'accorde pour y reconnaître un lieu important de respiration et de promenade pour les habitants de l'agglomération clermontoise, une zone d'une très grande richesse biologique pour la faune et la flore, et un corridor écologique, avec ses zones humides. La partie clermontoise est classée Espace Naturel Sensible, ENS ; sa charte projette une extension sur les territoires des quatre communes voisines. Les discussions sont avancées.

Mais la mairie de Nohanent avait placé le carreau de l'ancienne carrière en zone AUs (pour installation solaire) dans son Plan Local d'Urbanisme en 2011, six mois avant l'adoption du SCOT du Grand Clermont dont l'esprit s'y serait opposé. Depuis, l'importance de la protection et valorisation de la biodiversité a fait son chemin : en témoignent le Projet d'Aménagement et de Développement durable, PADD, du futur Plan Local d'Urbanisme Interurbain de la métropole, l'extension de l'ENS, et les projets importants et très étudiés développés par l'ASCOT, association de sauvegarde des Côtes depuis bien longtemps.

Bien que nous soyons ardents partisans des énergies renouvelables pour réussir la nécessaire transition énergétique, en se passant le plus tôt possible des dangereuses et coûteuses ...

...centrales nucléaires, notre association s'est opposée à ce projet et a proposé un délai, un « sursis à statuer » de deux ans, le temps prévu pour adopter le PLUI. En concertation, il devrait préserver les Côtes et inviter à placer des panneaux solaires plutôt sur les toits ou sur les hectares de l'aéroport d'Aulnat, par exemple.

Nous n'avons pas été entendus par le commissaire enquêteur, mais ce dossier montre la plus en plus grande prise de conscience des dégâts créés par les emprises sur les terres naturelles, et agricoles, par l'artificialisation des sols. La résistance s'organise, comme contre le projet d'Urban Village, aux portes de Cournon, où le maire a décidé un sursis à statuer, le temps que le PLUI en cours prenne mieux en compte cette problématique. 

Écologique, la voiture électrique ? ou désastre pour l'environnement !

Notre société, notre économie, ainsi que notre vie de tous les jours sont directement liées à la voiture. À ce jour, on estime à 1,4 milliard le nombre de voitures sur notre planète. Si chaque voiture parcourt seulement 10 kilomètres par jour, ça fait au total 14 milliards de kilomètres par jour. Il s'agit de centaines de millions de litres de carburant brûlés quotidiennement. *Ainsi la voiture est incontestablement à l'origine de l'un des principaux gaz à effet de serre.*

Soutien des gouvernements à l'industrie automobile

Maintes solutions existent pour réduire cette pollution : les transports en commun, les pistes cyclables ou le covoiturage. Est-ce un hasard si l'industrie automobile soutient la voiture électrique comme solution ?

Tout baigne pour la voiture électrique. Le géant américain General Motors a annoncé ne construire que des voitures électriques d'ici 2035.

Par ailleurs, le président des États-Unis Joe Biden veut remplacer le parc actuel de voitures thermiques du gouvernement fédéral par une flotte de véhicules électriques. En même temps, il a évoqué la construction de quelques 500 000 bornes de recharge, financées par le contribuable. En France le gouvernement incite les français à acheter un véhicule soi-disant "propre", moyennant une prime de dix mille euros par véhicule neuf. Pendant la pandémie, la vente de ces voitures a explosé grâce à ces subventions.

Les inconvénients

Mais l'avalanche publicitaire en faveur de la voiture électrique omet certains inconvénients. À cause du coût de la batterie, le prix est très élevé. Et la prime du gouvernement ne bénéficie surtout qu'aux ménages aisés. Carlos Tavares, ancien PDG de PSA, reste toujours sceptique sur la voiture électrique et fustige la décision de l'industrie de ne miser que sur l'électrique (1).

Aussi polluante que la voiture classique

La voiture électrique présente des inconvénients, certes, mais il y a les oublis qui frôlent le mensonge de la part des fabricants. En effet, lors de sa fabrication, la voiture électrique émet environ deux fois plus de gaz à effet de serre que son équivalent thermique et elle génère beaucoup plus de polluants toxiques. *« C'est que le CO₂ dont est coupable la voiture électrique est envoyé totalement dans l'atmosphère avant même que ne soit parcouru le moindre kilomètre, ce qui multiplie son impact (2).*

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) le confirme :

Quant à la voiture électrique, les impacts négatifs sur l'environnement, majoritairement durant la phase de fabrication

sont du même ordre de grandeur que pour un véhicule thermique » (3).

Si on parlait des métaux ?

En effet, les batteries des voitures électriques renferment une grande quantité de métaux comme l'aluminium, le cuivre, le cobalt et le lithium. Il faut compter une vingtaine de kilogrammes de ce dernier pour une seule batterie ! Très peu de sites dans le monde exploite ce métal et son extraction est à l'origine d'un immense gâchis. Si le projet d'ouvrir une mine de lithium dans le Nevada aux USA est vivement contesté, on comprend bien pourquoi : la mine va consommer 12 000 litres d'eau par minute et produire 5 400 tonnes par jour d'acide sulfurique (New York Times 9/05/21).

Le cobalt est un métal indispensable, mais sa rareté alimente les inquiétudes quant à d'éventuelles pénuries. Les deux tiers de réserves se trouvent au République démocratique du Congo. Quelques 200 000 "creuseurs" dont plusieurs milliers de jeunes enfants risquent leur vie en travaillant dans ces mines dans des conditions épouvantables et sans le moindre équipement de protection. (4) Le 4 février 2021 Amnesty International a dénoncé l'exploitation de ces enfants. (Le Canard Enchaîné, 14 avril 2021).

La voiture électronucléaire

Pourquoi donc le gouvernement porte-il tant de soutien financier à la voiture électrique ? Encore, comme l'explique Stéphane Lhomme : *« C'est très certainement parce que nous sommes au pays de l'atome et que tous les moyens sont bons pour booster la consommation d'électricité, en baisse continue depuis plusieurs années. La voiture électrique en France peut être considérée comme une voiture nucléaire » (5).*

Quant à l'idée que la voiture électrique va nous sauver, Maxime Pasquier, directeur de l'Ademe, rappelle que *« ça reste un véhicule. Pour limiter la pollution et le changement climatique, le premier levier est la sobriété : limiter les déplacements, raccourcir les chaînes logistiques. Ensuite, utiliser les transports en commun, faire du vélo, partager les véhicules. Et seulement en dernier ressort, agir sur l'efficacité technique des véhicules ».* Comme le constate Stéphane Amant, de l'Association Carbon 4 : *« Ces 'tanks électriques' qui pèsent deux tonnes n'ont rien à voir avec l'écologie »(6).*

1. <https://www.automobile-propre.com/stellanti-carlos-tavares-toujours-septique-sur-la-voiture-electrique/>.
2. « Le bilan litigieux de la voiture électrique », Guillaume Pitron, Le Monde diplomatique, août 2018.
3. « Voiture électrique : pas si écolo que ça », Stéphane Lhomme, Biocontact, mars 2019.
4. « La face honteuse du métal bleu », Akram Belkaid, Le Monde diplomatique, juillet 2020.
5. Stéphane Lhomme, Ibid.
6. « Non la voiture électrique n'est pas écologique », Célia Izoard, Reporterre, 1/09/21.



La « 5G » : chantier inutile, nuisible et cher

La pétition « 5G Appeal » qui dénonce la surexposition aux ondes électromagnétiques, est signée par près de 200 scientifiques en 2017 dans le but d'obtenir une suspension du déploiement de la 5G en Europe. Les signataires expliquent que les ondes 5G ont des effets cancérigènes ainsi que des dommages génétiques et neurologiques.

Avec les associations « PRIARTEM » et « Agir pour l'environnement » nous soutenons une pétition qui appelle à un moratoire du déploiement de la 5G. Cette pétition contre la 5G est disponible à «stop5g.fr».

<https://www.echosdunet.net/dossiers/reseau-5g/sante>

Le Valtom, Vernéa/Suez et la Métropole nous enfument

Le projet de chaufferie urbaine du quartier Saint Jacques de Clermont-Ferrand est alimenté en partie par la chaleur excédentaire de l'incinérateur. Sous la maîtrise d'œuvre du Valtom, la gestion globale passe par l'intermédiaire d'une SEMOP (société d'économie mixte à opération unique de droit privé), laquelle a choisi une entreprise privée (IDEX Territoires), après appel d'offre, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). L'opacité risque d'être la règle quand on constate les difficultés rencontrées par le Valtom pour contrôler le fonctionnement et les comptes de Vernéa/Suez. Le montage financier fait apparaître de savants calculs qui prennent en compte le manque à gagner de Suez lorsqu'il vendra moins d'électricité pour alimenter la chaufferie en vapeur.

Cette récupération de la chaleur fatale de l'incinérateur qui semble relever d'un principe économique écologique cache en fait une garantie pour la prolongation de l'incinérateur, voire l'augmentation de sa capacité. On constate au fil des ans que la prévention, la récupération et le recyclage, dans un contexte de baisse de la consommation fait baisser la quantité de déchets ménagers résiduels. Cela démontre déjà que l'incinérateur est en surcapacité, ce qui permet à Vernéa/Suez d'importer des déchets d'activité économique d'autres départements. Cette évolution dans le bon sens permet d'envisager l'inutilité de l'incinérateur, ce qui n'a pas empêché le Plan Régional de gestion des déchets de prévoir à la demande du Valtom de pouvoir incinérer 170 000 tonnes de déchets (150 000 tonnes actuellement). De plus, la métropole envisage d'augmenter le périmètre de distribution de sa chaufferie urbaine lorsque le Valtom et Vernéa/Suez pourront fournir plus de vapeur. Sous prétexte de la pandémie, le préfet a autorisé un dépassement des 150 000 tonnes/an le 08/07/2020.

Tout est donc en place pour peindre en vert une forte augmentation de la pollution de l'air (CO₂ et fumées toxiques), des sols (mâchefers et décharges pour produits toxiques comme les REFIOM).



PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995 et 31 mai 2018

62 rue Alexis Piron 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04 73 83 63 66

Mail pddne@laposte.net, site www.pddne.eu

Directeur de la publication : Yves Reverseau

L'IMPRIMEUR, 80 avenue Jean-Jaures espace Mozac 63200 RIOM

ISSN 1152-8184 – Dépôt légal mai 2022 – Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

Bien commun à défendre : l'eau

Le Puy-de-Dôme et l'Auvergne étaient considérés comme le château d'eau de la France. C'est de moins en moins vrai. Les tensions sur la gestion quantitative de la ressource en eau se multiplient. La situation s'aggrave principalement dans le secteur de Riom et de Volvic.

Le collectif Eau Bien Commun 63 qui s'est donné comme objectif de sensibiliser le public sur les enjeux de la ressource en eau organise des projections-débats pour mieux cerner les enjeux relatifs à l'accapement de la ressource par des intérêts privés.

Ce documentaire est celui diffusé par Arte en 2021 « La soif des Multinationales », une enquête édifiante sur l'appropriation de la ressource en eau en France par des grands groupes privés, dont Volvic en Auvergne

Mathilde Panot, députée et Présidente de la Commission d'Enquête Parlementaire a rendu "un rapport à charge contre la main mise sur les ressources en eau par des intérêts privés". **Ce document est éclairant d'autant qu'il a été voté par l'ensemble des groupes politiques à l'Assemblée Nationale.** Cette belle et rare unanimité sur le constat et la dénonciation de cet accapement d'un bien commun doit être suivi d'effets au niveau réglementaire et à l'échelle européenne. Le collectif espère que la présidence française y pourvoira.

Pour rappel des problématiques locales, citons tout d'abord le cas de la pisciculture de Saint Genest l'Enfant qui a vu ses bassins privés d'eau, ce qui a conduit le propriétaire à fermer provisoirement son exploitation, et à supprimer des emplois. Classés Monument Historique, l'ensemble des bassins s'effondrent par manque d'eau. Le propriétaire met nommément en cause les pompages de la Société des Eaux de Volvic (groupe Danone) qu'il attaque avec son avocate Corine Lepage.

Il se trouve qu'à Vittel le groupe Nestlé Waters pose le même problème, ainsi que Coca Cola à Lüneburg en Allemagne. Par ailleurs, certaines collectivités refusent des permis de construire en précisant qu'elles ne peuvent garantir l'approvisionnement en eau potable aux nouveaux habitants. Voilà une situation inconnue à ce jour. En période estivale, des efforts sont demandés à tous les citoyen.ne.s. Certains gros utilisateurs semblent être exonérés, comme les embouteilleurs et les agriculteurs intensifs.

Le nouvel arrêté cadre sécheresse du préfet du Puy de Dôme de mars 2021, qui aurait pu réguler ces situations injustes n'a pas hiérarchisé suffisamment les usages. Sur le volet agricole par exemple, l'arrêté cadre n'a pas de prise sur les tours d'eau organisés avec la chambre d'agriculture et la DDT, sachant qu'au moins 25 % s'évaporent, sans bénéficier à la plante.

De plus, le pompage dans les nappes profondes n'était pas pris en compte.

Les associations ont interpellé le préfet par voie amiable pour corriger ces anomalies.

Le préfet ayant refusé ce recours gracieux, 5 associations (Confédération Paysanne, FNE63, Puy de Dôme nature Environnement, SOS Loire Vivante et UFC Que Choisir 63) ont engagé un recours contentieux au Tribunal Administratif contre cet arrêté. Le collectif attend sereinement un jugement qui obligera le représentant de l'Etat à respecter la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). Rappelons que les consommateurs sont les principaux financeurs du service public de l'eau. Ils doivent à ce titre être consultés et écoutés et non mis devant le fait accompli. Un procès est un dialogue qui ne fonctionne pas. Le collectif Eau Bien commun souhaite que la démocratie participative solutionne ces dysfonctionnements.

En parallèle de l'action judiciaire menée par les 5 associations contre l'AP Sécheresse du 63, nous avons sollicité les citoyens à travers d>Hello Asso, afin de faire face au financement de cette action,

<https://www.helloasso.com/associations/france-nature-environnement-du-puy-de-dome/collectes/arrete-secheresse-pour-un-vrai-partage-de-l-eau>



Les 12 et 13 septembre, j'ai participé à l'Assemblée Générale nationale des Faucheurs Volontaires en Aveyron à côté de Villefranche de Rouergue.

J'en retire deux choses : on est en train de se faire voler notre victoire sur les VRTH (végétaux rendus tolérants aux herbicides). Ils ont été reconnus comme des OGM par la Cour Européenne en juillet 2018 et ne doivent plus échapper à la réglementation des OGM comme en France. L'État français avait 6 mois pour se mettre en conformité avec l'arrêté de l'Europe, ce qui n'a pas été le cas, aucun décret depuis le 7 août, date limite de la mise en conformité pour évaluer, analyser et réglementer ces cultures (le lobby agricole y est sans doute pour quelque chose) et les coopératives continuent de distribuer les semences de colza et de tournesol VRTH comme des semences ordinaires. Ce type de semence induit une utilisation croissante de la chimie en agriculture sans contrôle sur les plantes.

Autre sujet d'inquiétude : la loi bioéthique en discussion au parlement. Selon deux Faucheurs Volontaires (l'une est médecin et l'autre biologiste), c'est très inquiétant : la porte est ouverte à la manipulation du vivant et les verrous éthiques sautent les uns après les autres. L'eugénisme devient une réalité : on pourra

demain choisir les caractéristiques de l'enfant à naître au prétexte de liberté individuelle. Enfant qui, dans un futur proche, pourra naître d'un père avec naissance artificielle (au nom de l'égalité homme/femme). Des organes humains produits à partir d'animaux pourront servir de pièces de rechange (une photo d'une souris avec des oreilles humaines est saisissante).

L'idée du transhumanisme est sous-jacente : l'homme se croit tout puissant avec ces technologies du vivant. Jusqu'à quand les timides restrictions de la loi bioéthique pourront elles tenir face à la vague des innovations

technologiques ? On est tous invités à questionner nos parlementaires sur ce sujet.

A part ça, joyeuse ambiance : la convivialité a primé sur la sécurité (personne ne portait le masque sauf trois dont une femme médecin). Pièce de théâtre le samedi soir (émerveillement sur la nature qui fait pousser le grain en terre) suivie d'une fiesta tard dans la nuit étoilée. Les travaux pratiques ont eu lieu le dimanche matin au lieu du lundi où les gendarmes nous attendaient sûrement : destruction de semences de VRTH de tournesol à côté d'un établissement semencier (communiqué de presse et remise de la liste des faucheurs comme d'habitude)

Les 26 et 27 septembre, 2^{ème} événement auquel j'ai participé : **un rassemblement de militants antinucléaires** à St Amant en Puisaye, dans la Nièvre pour fêter une victoire : l'arrêt d'un projet de piscine géante pour accueillir les déchets nucléaires à Belleville sur Loire. Retour sur ce combat militant pendant deux ans quand on sait que l'acceptation sociale est une donnée prioritaire pour les décideurs : le projet de piscine devrait être déposé à La Hague.

Une revendication des antinucléaires pour les déchets serait aussi d'arrêter le retraitement à La Hague pour extraire le plutonium. Retraitement qui n'en est pas un puisque seuls 4 % des matières issues des réacteurs sont utilisées pour produire du MOX (combustible, mélange d'uranium et de plutonium) qui est utilisé une seule fois comme combustible dans les seuls réacteurs de 900 MW avant de retourner à l'état de déchet encore plus dangereux que les autres. D'autre part, la filière militaire n'utilise plus le plutonium civil ; les détonateurs au plutonium des bombes H (thermonucléaires) se recyclent.

Les contrats de retraitements à La Hague avec d'autres pays sont arrêtés et l'usine de La Hague ne fonctionne plus que pour produire du MOX en augmentant le volume de déchets radioactifs et chimiques.

Suite ci-contre...



**Expéditeur : PdDNE – 62, rue Alexis-Piron
63000 CLERMONT-FERRAND**

*Votre avenir dépend de vous ...
Adhérez à Puy-de-Dôme
Nature Environnement !*
(Bulletin d'adhésion en page 3)

... Autre élément à prendre en compte, la dangerosité du transport des matières radioactives entre La Hague et les centrales pour le retraitement des déchets.

Le plus raisonnable serait bien sûr d'arrêter de produire encore plus de déchets nucléaires en fermant les centrales et, en attendant, d'entreposer en subsurface les déchets à venir sans retraitement ni transport.

L'ambition du lobby nucléaire est tout autre : un projet gigantesque existe à Bure, **projet CIGEO étudié par l'ANDRA pour entreposer les déchets hautement radioactifs à 500 m sous terre**. Une DUP (déclaration d'utilité publique) doit être soumise à enquête publique, il faudrait ranimer les comités Bure et les assos antinucléaires. Une proposition a été faite de brûler les dossiers DUP devant les préfectures, cela rappellera la lutte des opposants à Plogoff.

Scoop : les couches géologiques soi-disant imperméables à Bure sont en pente et cette information ne figure pas dans le dossier CIGEO remis aux parlementaires. C'est un danger supplémentaire d'accumulation d'hydrogène radioactif au sommet des galeries !

Plusieurs films ont été visionnés à l'occasion de ce rassemblement : la lutte à Plogoff, un reportage sur les conditions de travail à La Hague et un autre film « un héritage empoisonné » où l'on compare les déchets de 14/18 et Bure. Une mise en scène des militants locaux : et avec l'accent « il n'y a pas plus con qu'un berrichon, quand y veut pas, y veut pas ».

Les militants sur la Loire se bougent, des équipes sont en place pour surveiller la contamination du fleuve en particulier en tritium. A Saumur, un relevé de mesure est particulièrement inquiétant. La Loire n'est pas le Rhône, le brassage des eaux est faible, surtout en été et en aval des 4 centrales (5 si on compte Civaux avec la Vienne qui débouche dans la Loire), le taux de contamination est très au dessus de la norme (fixée elle aussi par les autorités favorables au nucléaire).

